

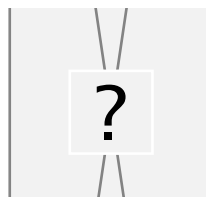


**BULLETIN MUNICIPAL  
DE SAINT-DIVY  
n° 378 du samedi 20 décembre 2008  
JANVIER 2009**

Salle Polyvalente du Valy-Ledan



Garderie / Cantine / Foyer -Club



Le Maire et le Conseil Municipal vous  
présentent leurs meilleurs vœux  
pour la nouvelle année 2009.

# LE MOT DU MAIRE

Bonjour !

Comme tous les ans, je viens vous rendre compte de l'action municipale de l'année 2008. Je vous présenterai en même temps les projets pour 2009.

Cette année aura été marquée par une étape importante dans la vie communale : les élections municipales. Au nom de l'équipe que vous avez élue, je vous renouvelle mes remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée. Nous conduirons le programme que nous vous avons proposé. L'intérêt communal avec le souci de l'amélioration du quotidien de chacune et de chacun seront au centre de notre action, dans la limite des capacités financières de la commune.

Cette année aura vu aussi la mise en service d'un ensemble considérable : celui de la garderie, du restaurant scolaire et du foyer club.

Je rappellerai les principales opérations réalisées.

## EN MATIERE DE BATIMENTS COMMUNAUX

### La cantine - garderie

Fruit d'une longue préparation, ce bâtiment de 390 mètres carrés rassemble plusieurs générations, puisqu'il accueille les scolaires et les retraités.

Quelques semaines d'exploitation de la cantine et de la garderie, ont déjà mis en évidence les avantages que présente la proximité des écoles, et la proximité de ces deux services en communication directe.

Sur le plan du confort sonore, il n'y a plus de comparaison entre le tumulte de l'ancienne cantine et le calme de la salle actuelle.

Sur le plan de l'organisation, les enfants peuvent désormais profiter d'un moment de détente, avant le repas pour les uns, après pour les autres, grâce à la proximité immédiate du boulodrome d'un côté, de la garderie de l'autre.

Sur le plan des déplacements et de la sécurité : un progrès sensible est constaté, du fait de la proximité des écoles. Cet aspect est d'autant plus important que désormais le soutien scolaire conduit à des heures de fins de classe variées, ayant naturellement une incidence sur le fonctionnement de la cantine et de la garderie.

Sur le plan de l'hygiène : L'ensemble répond désormais à tous les critères, dont celui dit de la « marche en avant » qui implique que le local où on prépare les repas et celui où on fait la vaisselle soient distincts d'une part et que les circuits des plats soient également séparés.

Des aménagements complémentaires sont réalisés : une structure de jeu dans la cour de la garderie. L'éclairage extérieur sera perfectionné, avec l'expérience que nous avons retirée de ces quelques semaines de fonctionnement.

### Le foyer club

Jusqu'à présent, les investissements de loisirs ont été conduits pour les jeunes essentiellement et financés pour une grande part par des générations qui sont désormais en retraite. Dans un souci d'équité, il convenait donc de penser à elles. Le besoin de cet équipement figurait d'ailleurs dans les conclusions d'une étude globale des besoins de la commune. Il convient aussi de préciser que leur lieu de réunions, à savoir la cantine, était tout juste toléré puisqu'un projet de local dédié était à l'étude : En effet, un restaurant scolaire doit être affecté exclusivement à cet usage. Ce local répond exactement en matière de surface et de disposition, à ce qui avait été souhaité par le club des retraités. Il réunit encore les avantages de se situer en centre bourg et près du boulodrome.

## EN MATIERE D'INSTALLATIONS SPORTIVES

### La salle de sports

Une révision de la toiture a été effectuée. Cependant comme dans la plupart des bâtiments de ce type, il est probable qu'une étanchéité totale ne pourra être obtenue. Compte tenu des vents et de la pluviométrie il faut s'attendre qu'on décèle ça et là de temps en temps des infiltrations.

Les abords de la salle ont été bitumés.

Avec les matériaux fournis par la commune, le club de basket a rénové sa salle de réunions.

Les terrains de football : Un sablage et une régénération de la pelouse ont été faits sur le terrain N°1. Il avait été endommagé par un tournoi au mois de juin et il importait de le remettre en état pour septembre. Une intervention a été faite sur les projecteurs du terrain annexe pour mettre un terme aux avaries trop fréquentes des lampes.

Des abris de touche pour le terrain N° 2 sont à disposition du club de football depuis quelques temps. Il leur revient maintenant de les installer.

**Le club house du club de tennis de table** a lui aussi été amélioré par les bénévoles du club, avec le soutien financier de la commune qui a payé les matériaux. Une modification de l'installation électrique a été faite dans la salle de tennis de table et une nouvelle table a été achetée.

#### **EN MATIERE DE VOIRIE**

En dehors de l'entretien courant de la voirie, une intervention a été faite sur la rue du Streat Zoun pour réduire la vitesse sur cette route étroite. Sans attendre les résultats des comptages qui seront faits prochainement, il apparaît déjà qu'un net ralentissement soit constaté.

Une portion de la route de Pen Mezen a été rebitumée.

L'éco point (plastiques, verres, vêtements) a été transféré auprès de la salle de sports.

#### **EN MATIERE D'ANIMATION COMMERCIALE**

##### **Le marché du jeudi**

Un marché hebdomadaire a été organisé sur la place du bourg les jeudis soirs réunissant plusieurs commerçants. Un aménagement de l'installation électrique a été effectué sur la place du bourg, pour leur fournir le courant nécessaire.

#### **EN MATIERE DE FONCIER**

**La commune a acquis une maison** sur la place du bourg, avec le terrain y attenant en vue de la réaménager en commerce ou en services. Des projets émergent, mais pour des raisons de confidentialité envers les porteurs de projets, il est prématuré d'en parler encore.

**Une surface de 3 hectares** a été acquise le long de la route départementale, face au quartier de l'Orée entre le centre bourg et le rond-point. Une étude globale d'aménagement de ce secteur est en cours. Dans un premier temps, y sont prévus des logements locatifs (5 pour personnes âgées ou handicapées) et une trentaine de maisons. La partie bordant la route départementale est destinée à recevoir des commerces.

#### **EN MATIERE D'URBANISME**

**Dans le lotissement du Kef n°3**, les premiers travaux de viabilisation sont réalisés. La suite sera faite quand un nombre suffisant de maisons seront construites. Je remercie les nouveaux résidents de ce quartier pour leur compréhension en attendant.

##### **Pour ce qui concerne le lotissement du Kef n°4**

L'autorisation d'aménager est obtenue. La décision de lotir est prise. Les travaux se dérouleront en 2009.

##### **Le lotissement privé** de la route de Lésivy /route de Rescrenn

Un permis d'aménager est déposé par un lotisseur privé pour y construire 23 maisons, dont 2 logements sociaux. Les travaux sont prévus pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009. Un accès sera fait sur la route de Lésivy et un autre par la route de Rescrenn. L'accès et la sortie se feront en sens unique (accès route de Lésivy/sortie route de Rescrenn).

#### **EN MATIERE D'ACTION ECONOMIQUE**

Une activité nouvelle s'est implantée sur la zone de Penhoat.

## **EN MATIERE DE LOGEMENTS LOCATIFS**

- 2 T3 sont en construction dans le lotissement du Kef 3
- 2 T3 ou T4 sont prévus dans le lotissement « Elorn Foncier »
- 5 T3 sont prévus dans le secteur de Kéravel

Avec les 7 logements actuels, le nombre sera ainsi porté à 16 dans deux ans.

## **EN MATIERE DE FISCALITE**

L'évolution de la fiscalité locale, comme vous avez pu le constater sur votre feuille d'impôt a cette année encore été limitée au niveau de l'inflation, du moins pour ce qui concerne la part communale.

Nous avons été conduits à mettre en place la taxe locale d'équipement, qui s'applique à toute construction nouvelle. Nous étions une des dernières communes à ne pas l'avoir appliquée. Le produit de cette taxe est destiné à financer les équipements nouveaux induits par l'arrivée de nouveaux habitants (école, équipements sportifs...). Le taux (2.5%) est toutefois inférieur à ce qui se pratique généralement.

## **EN MATIERE SCOLAIRE**

Des aménagements ont été réalisés à l'école Jean de La Fontaine, notamment pour ce qui concerne l'informatique et des aménagements dans les toilettes des classes primaires.

Le contrat d'association de l'Ecole Sainte Marie a été réévalué.

## **EN MATIERE D'ENFANCE-JEUNESSE**

Un relais d'assistantes maternelles (RAM) a été mis en service. Des permanences sont assurées tous les jeudis matins à la Maison des Bruyères.

# **LES PROJETS POUR 2009**

## **EN MATIERE SCOLAIRE**

Conformément aux engagements pris, la prochaine action sera consacrée à la modernisation des locaux de l'école Jean de La Fontaine dans le but de remplacer l'actuel bâtiment préfabriqué, devenu en mauvais état. Il est prévu de construire là où sont les anciens vestiaires du terrain de football : une salle de motricité de 100 mètres carrés et une salle de pluriactivité de 70 mètres carrés.

En même temps, dans le bâtiment des classes maternelles, des travaux de mise aux normes sont nécessaires. Sont notamment concernés : l'extension des toilettes- l'agrandissement de la salle de repos, la réalisation d'un local pour les intervenants extérieurs. Nous abordons la phase de consultation des architectes, en vue de lancer les travaux en 2010. Ce projet en lui-même constituera un dossier suffisamment important pour accaparer les attentions pour la durée du mandat.

Par précaution, l'ancienne cantine sera maintenue en attente pour l'accueil éventuel d'une classe pendant les travaux, si cela s'avérerait nécessaire.

## **EN MATIERE DE BATIMENTS COMMUNAUX**

Il est prévu de construire un bâtiment pour ranger le matériel tracté afin de libérer de la place dans le hangar actuel. Des travaux sont envisagés dans la salle de sports (remplacements de portes de secours).

## **EN MATIERE D'URBANISME**

L'aménagement du lotissement communal du Kef N° 4 (6 lots) ainsi que du lotissement privé route de Lésivy seront effectués.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera modifié pour y intégrer le Programme Local de l'Habitat (PLH) ainsi que le Plan d'Aménagement du secteur de Kéravel.

## **EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT**

Sera construite la nouvelle station d'épuration de Saint-Thonan pour laquelle nous sommes partenaires à 50 %. Elle devrait être opérationnelle pour l'automne prochain. Les nouveaux lotissements pourront alors être à nouveau desservis par le « Tout à l'égout ». Conformément aux dispositions légales, une réflexion devra être menée quant à la mise en œuvre de la « Participation pour raccordement à l'égout ». Cette participation concernerait les habitations neuves qui seront raccordées au réseau collectif. Elle répond à un double objectif : contribuer à financer la nouvelle station d'épuration et rompre le déséquilibre entre ceux qui seraient raccordés à l'égout et ceux qui seraient en assainissement individuel. En effet le système actuel, ne permettra pas d'atteindre l'équilibre financier de l'assainissement collectif. La commune (et donc indirectement, les contribuables) devra compenser le déficit de ce service (ce qui était déjà le cas). Cette solution présente une injustice. En clair ceux qui doivent s'équiper d'un assainissement individuel au coût de 6 000 à 8 000 €, doivent par leurs impôts contribuer à financer un service profitant à ceux qui se raccordent au réseau pour un coût inférieur à 1 500 €. Ce n'est pas juste.

Des dispositions réglementaires permettent désormais par le biais de cette participation de gommer cette inégalité.

La Loi précise toutefois que le montant de cette participation ne doit pas cependant excéder 80 % du prix d'un assainissement individuel.

#### **EN MATIERE D'EQUIPEMENT SPORTIFS**

Dans le souci d'offrir des équipements de qualité, des améliorations seront apportées aux équipements sportifs (salle de sports, stade).

#### **EN MATIERE DE VOIRIE ET DE RESEAUX**

Comme tous les ans, des réfections de voirie seront réalisées, ainsi qu'au bourg, une tranche d'enfouissement des réseaux aériens : cette année, bien que ce ne soit pas encore tout à fait arrêté, ce devrait être la mise en souterrain entre le Kef et le carrefour du Val Ledan, en même temps que des travaux sur le réseau d'eau potable sur ce tronçon.

#### **EN MATIERE D'ENFANCE-JEUNESSE**

Afin de répondre à une préoccupation des familles pour la garde des enfants, nous envisageons, en association avec La Forest d'ouvrir un centre de loisirs le mercredi à la Maison des Bruyères. La question sera soumise au prochain Conseil Municipal pour une application dès janvier, si le Conseil en est d'accord.

Voilà Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'aperçu des principales réalisations en 2008 et des principaux projets pour 2009. Je vous remercie de l'attention que vous avez réservée à cette lecture.

Permettez-moi au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, de vous souhaiter de joyeuses fêtes et une bonne année.

Je vous souhaite une bonne santé, du succès dans vos efforts, du courage devant les épreuves.

Que cette année vous soit aussi source de beaucoup de joies.

Joyeuses fêtes et Bonne Année !

Nedeleg Laouen. Blavez Mad !

Jean Jacques COZIAN

## ETAT CIVIL

↳ Décès

- Francine PLANDAR veuve LE VOURC'H, Pont Méal, 98 ans
- Jean LE VOURC'H, Pont Méal, 78 ans

## URBANISME

↳ Demande de Certificat d'Urbanisme

- SCP COZIC/LANDURE à Landerneau, Rospluenn

Vente terrains

↳ Demande de Déclaration Préalable

- Gilbert TRANVOUEZ, 5 rue Victor Hugot

Clôture

↳ Accords de Déclaration Préalable

- MEUNIER/GRALL, 13 rue des Murots

Muret

- GFA des érables, Pen Ar Fours

Division de propriété

- André LE CORRE, Kermingant

Clôture

## INFOS SOCIALES

### CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

Une assistante sociale peut être contactée au ☎ 02.98.85.35.33 – C.D.A.S. de Landerneau – 5 Rue du Docteur Pouliquen – les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h - de préférence prendre RDV.

**Autres services** au Siège du Territoire d'Action Sociale :

*Une conseillère en économie sociale et familiale, une puéricultrice, une sage femme, des médecins (PMI et APA) et infirmières* – prendre RDV ou renseignements au ☎ 02.98.85.35.33.

Autres activités → **Consultations de nourrissons** – sur RDV au ☎ 02.98.85.35.33 au siège – ou sans RDV à Kergréis – 10 cité Duguesclin – les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis de 13 h 30 à 16 h 30 et **séances de vaccinations** au siège le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois à partir de 10 h.

### LA MAISON DEPARTEMENTALE DES HANDICAPES – 12 rue le Déan à QUIMPER

☎ 02.98.90.50.50 remplace la COTOREP dans toutes les démarches relatives à l'invalidité.

### PERMANENCE DU MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

M. APPERE, médiateur de la république rappelle ses horaires de permanence à la Sous-Préfecture de Brest : le mercredi matin sur rendez-vous ☎ 02.98.00.97.71

### MAISON DES SERVICES PUBLICS

59 rue de Brest – Landerneau

Celle-ci regroupe :

- la **Maison de l'Emploi** avec ANPE, permanence ASSEDIC, Mission Locale, PLI (Programme local d'insertion), SATO Interim (réinsertion) et le CIO (centre d'information et d'orientation).
- La **CAF** : permanence les mardis et jeudis (9h à 12h et 13h30 à 16h30) et le Vendredi matin (9h à 12h).
- **ADMR** : Aide à domicile en milieu rural ☎ 02.98.85.64.22

## RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES INTERCOMMUNAL :

Géré par l'association La Farandole, le Relais est un service intercommunal **accessible à tous** (assistantes maternelles,

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
LIEU	Mairie Plouédern	Maison des enfants La Martyre	Mairie Plouédern	Maison des Bruyères StDivy
Matin (9h-12h)	Accueil sans RDV + permanence téléphonique	Accueil sans RDV + permanence téléphonique	Permanence sur RDV	Accueil sans RDV + permanence téléphonique
Après Midi	Permanence sur RDV	Permanence sur RDV (en itinérance si besoin)	Permanence téléphonique	Permanence sur RDV (en itinérance si besoin)

parents, futurs parents, professionnels de l'enfance du territoire...).

Coordonnées du Relais Parents Assistantes Maternelles : Fabienne Pichon, responsable RPAM ☎ 02.98.20.97.67

## INFOS DU MOIS

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A l'occasion du goûter des aînés, le C.C.A.S. invite toutes les personnes ayant 60 ans et plus, le **mercredi 14 janvier 2009** au local associatif - foyer club.

### ANALYSES D'EAU DU RESEAU PUBLIC

Analyses effectuées le **6/11/08** – le **26/11/08** – le **27/11/08**  
Eau conforme aux normes de qualité. Teneur en nitrates de **35 mg/l – 36 mg/l – 37 mg/l**

### INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE POLITIQUE

Les élections européennes se dérouleront en 2009.  
Il est rappelé aux électrices et électeurs qui ne seraient pas inscrits sur la liste électorale de penser à s'inscrire **avant le 31 décembre 2008**. Se présenter en Mairie muni de justificatifs d'état civil et de domicile.

### RECENSEMENT MILITAIRE

**Modalités de recensement des françaises et des français nés en JANVIER 1993**

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

### SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☎ 02.98.20.20.90 - ☎ 02.98.20.29.18

mel : mairiestdivy@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

du **lundi au vendredi** de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
**samedi** de 9 h à 12 h.

Exceptionnellement,

**- pendant les fêtes de fin d'année** : Fermeture les après-midi les mercredi 24, vendredi 26 et vendredi 2.  
**- et pour formation** le jeudi 29 janvier après-midi.

**PROCHAIN BULLETIN LE SAMEDI 31 janvier. Annonces à déposer en Mairie pour le lundi 19.**





## COMPTAGES DE VEHICULES ET CONTROLES DE VITESSE - RAPPEL

### ⇒ Devant l'Ecole Ste Marie

Un contrôle a été demandé par le Maire aux services de l'Équipement. Il a été réalisé entre le 30 mai et le 6 juin 2007, période de référence, hors vacances scolaires, face au portillon d'accès à l'école.

Il est rappelé que les résultats sont les suivants :

#### • Sens « en sortant du bourg » :

Le débit moyen de véhicules est de : 1 408 véhicules légers et de 77 poids lourds par jour (débit assez important). Seulement 12 % des véhicules légers roulent à plus de 50 km/h. Seulement 5 % des poids lourds sont en excès de vitesse. La vitesse en dessous de laquelle roulent 85 % de véhicules légers est de 49 km/h. La vitesse en dessous de laquelle roulent 85 % de poids lourds est de 46 km/h. Seulement 0.01 % des véhicules légers roulent à plus de 70 km/h. Le résultat est donc conforme à l'objectif recherché au moment des aménagements des accès au bourg.

#### • Sens « Vers le bourg » :

Le débit moyen de véhicules est de 1 422 véhicules légers et de 66 poids lourds (débit assez important). Seulement 6 % des véhicules légers roulent à plus de 50 km/h. Seulement 1 % des poids lourds sont en excès de vitesse. La vitesse en dessous de laquelle roulent 85 % de véhicules légers est de 48 km/h. La vitesse en dessous de laquelle roulent 85 % de poids lourds est de 43 km/h. Seulement 0.01 % des véhicules légers roulent à plus de 70 km/h.

**Conclusion** : Au vu des résultats on s'aperçoit que, dans l'ensemble, les véhicules respectent la limitation de vitesse. Il ne semble donc pas nécessaire de créer de nouveaux aménagements à faire respecter les 50 km/h.

## INFOS UTILES

### SAPINS DE NOEL

La Communauté de communes rappelle que, comme les années passées, le service « Répurgation » ne procèdera pas au ramassage des sapins de Noël déposés par les particuliers près des poubelles au même titre qu'il ne collecte pas les déchets verts (taille de haies...). Ces produits doivent être adressés aux déchetteries comme les autres déchets végétaux.

### MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

<b>L.05.01</b>	Macédoine légumes/Rôti porc-Semoule/Compote pommes
<b>M.06.01</b>	Salade printanière/Bœuf-Petits pois/Galette des rois
<b>J.08.01</b>	Potage campagnard/Tortis Océane/Yaourt pulpe fruits
<b>V.09.01</b>	Salade paysanne/Blanquette volaille-Poêlée/Fromage blanc
<b>L.12.01</b>	Carottes râpées/Bourguignon-Coquillettes/Yaourts sucré
<b>M.13.01</b>	Taboulé/Aiguillette poulet-Choux fleurs au gratin/Fruit
<b>J.15.01</b>	Vélouté légumes/Tartiflette/Salade verte/Fruit
<b>V.16.01</b>	Salade fromages/Filet colin-Purée crécy/Vendame fourré
<b>L.19.01</b>	Betteraves/Rôti dinde-Ratatouille-Semoule/Gélifié vanille
<b>M.20.01</b>	Œuf mayonnaise/Brandade poisson/Salade verte/Yaourt
<b>J.22.01</b>	Vélouté légumes/Crêpinette volaille-Rizdor/Compote
<b>V.23.01</b>	Coquillettes/Jambon grill-Printanière légumes/Fruit
<b>L.26.01</b>	Carottes râpées/Spaghettis bolognaise/Yaourt aromatisé
<b>M.27.01</b>	Salade lardons/Esalope dinde-Haricots verts/Tarte
<b>J.29.01</b>	Crêpe fromage/Potée bretonne/Fromage blanc
<b>V.30.01</b>	Vélouté légumes/Beignet poisson-Epinards-Riz/Fruit

### HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE ST-ELOI

**Horaire d'hiver du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février 2009** du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

### DEPOT DE DECHETS DE JARDIN DANS LA REMORQUE COMMUNALE AU BOURG

⇒ Pour les déchets de jardin seulement : du Vendredi 17 h au Lundi 8 h 30 et du Mercredi 18 h au Jeudi 8 h.

Mercredi		Vendredi	
<b>31.12</b>	Lésivy	<b>02.01</b>	Versant Sud
<b>07.01</b>	Rue Louis Aragon	<b>09.01</b>	Kéréllou
<b>14.01</b>	Rue des Jonquilles/Bleuets	<b>16.01</b>	Rue des Alouettes
<b>21.01</b>	Kerhuel	<b>23.01</b>	Orée du bourg
<b>28.01</b>	Versant Sud	<b>30.01</b>	Lésivy

## SANTE & SOCIAL

### PHARMACIES - LANDERNEAU

Les permanences des pharmacies de Landerneau des weekends du mois de janvier paraîtront dans la presse et seront affichées aux portes des pharmacies.

*En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours*

### CABINET PARAMEDICAL- 8 rue Stréat Névez

**Masseurs kinésithérapeutes** ☎ 02.98.20.33.33 *tous les jours urgences respiratoires le WE*  
MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine  
MERRIEN-DAVID Christelle  
**Infirmiers** ☎ 02.98.20.33.40 - *tous les jours*  
LE GALL Yolande – GUILLLOU Bernard  
**Pédicure podologue** ☎ 02.98.20.38.91 *tous les jours sauf WE*  
COMPAGNON Audrey

## VIE PAROISSIALE

### HORAIRE DES MESSES EN JANVIER

Samedi à 18 h à St-Thonan Dimanche à 10 h 30 à La Forest

### WEEK-END DU 31 JANVIER/1<sup>er</sup> FEVRIER 2009

**Samedi 31 janvier** : pas de messe à St-Thonan

**Dimanche 1<sup>er</sup> février** : célébration animée par des laïcs à 10 h 30 à La Forest

### CATECHESE DES ENFANTS

Le prochain temps fort de catéchèse aura lieu le **samedi 17 janvier 2009** aux endroits et horaires habituels.

### PREMIERE COMMUNION DES ENFANTS DE CM1 AYANT SUIVI DEUX ANNEES DE CATECHESE

Elle aura lieu le **dimanche 26 avril** à 10 h 30 à St-Divy

### COMMUNION SOLENNELLE

#### PROFESSION DE FOI

Elle aura lieu le **jeudi de l'Ascension 21 mai** à St-Divy.

### DES VŒUX POUR 2009

Bonne et heure année à tous de la part de l'équipe pastorale. Ce sont essentiellement des vœux de bonheur et de paix que nous voulons adresser aux habitants de la Forest, St-Divy et St-Thonan. Puissions-nous construire ensemble cette paix grâce à des relations de tolérance et d'amitié.

L'équipe pastorale et les conseils des trois paroisses essaieront d'être à l'écoute et au service de tous ceux qui le souhaiteront.

## VIE ASSOCIATIVE

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE-AMIS DE LA LECTURE

Réunion mensuelle le mardi 6 janvier à 20 H 30

Mardi : 17 h 30 – 18 h 30	Mercredi : 10 h 30 - 11 h 30
30.12→KERMARREC	31.12→TANGUY
06.01→LE BEC	07.01→DURIF
13.01→LE GALL	14.01→ROZEC/PETERS
20.01→CALVEZ	21.01→TANGUY
27.01→KERMARREC	28.01→DURIF
Vendredi : 17 h 30 - 18 h 30	Samedi : 11 h 00 – 12 h 00
02.01→MESMEUR	03.01→LE BORGNE
09.01→CALVEZ	10.01→LE GOFF
16.01→GUILLERM/KERVAREC	17.01→CAMILLERI
23.01→FEREC	24.01→LAOT
30.01→MESMEUR	31.01→LE BORGNE

## MARCHE AVEC NOUS

04.01	PLOUDANIEL
11.01	LE RELECQ KERHUON
18.01	PLOUVIEN
25.01	GUIPAVAS

**L'AMICALE LAIQUE de l'ECOLE JEAN DE LA FONTAINE** a le plaisir de vous annoncer qu'elle organise un vide-grenier le **1<sup>er</sup> février 2009** à la salle polyvalente du Valy Lédan. Renseignements pour les inscriptions au ☎ 06.79.48.28.37 ou ☎ 06.12.05.65.41

## AMICALE DES RETRAITES

Le club des genêts a fêté dernièrement son 30<sup>ème</sup> anniversaire et dans le paquet cadeau, il y avait les clés du nouveau foyer club tout neuf au centre bourg (grande salle de réunion, atelier de bricolage, office et sanitaires). C'est avec une très grande joie que les adhérents du Club ont inauguré leur foyer le 12 novembre.

Pour l'instant, tous les mercredis, à partir de 13 h 30 sont organisés : les jeux de pétanque, les dominos, les scrabbles, les marches, les loisirs créatifs qui sont suivis du goûter de « 4 heures » avec les anniversaires et les chants de chacun. Le club peut aussi rester ouvert tous les jours ; Si vous avez des amis qui souhaiteraient straquer les dominos ou faire une partie de boules, ils seront les bienvenus. Il ne sera pas nécessaire d'être adhérent, le café sera chaud.

Pour commencer l'année 2009, le club offrira à ses adhérents un goûter amélioré le mercredi 7 janvier. **L'assemblée générale** aura lieu le **mercredi 11 février** à 10 h 15 suivi d'un repas qui sera servi cette année à Guipavas. Pour le repas, inscription au plus tard le 1<sup>er</sup> février au ☎ 02.98.20.20.19 ou au ☎ 02.98.20.22.54

Sont invités à l'assemblée générale tout retraité qui souhaiterait, passer avec nous des journées de convivialité. La carte d'adhérent est seulement de 16 € « annuel ».

Le bureau du Club des Genêts souhaite à tous ses adhérents et sympathisants une très bonne et heureuse année 2009.

A très bientôt.

## PETITES ANNONCES

- **A vendre** bois sur pied, au prix de 38 € la corde, contacter la Mairie au ☎ 02.98.20.20.90
- **A louer maison à St-Divy**, à la campagne, 4 chambres à l'étage + salle de bain +WC, grande cuisine, grand séjour, bureau, cellier + WC, chauffage au fioul, jardin ☎ 06.16.31.11.11
- **Maison à louer**, à la campagne, 3 chambres, 1 salon, 1 cuisine, 1 garage – Loyer : 650 € - ☎ 02.96.43.72.95
- Personne avec expérience **cherche heures de ménage, repassage**. Rémunéré par chèque emploi service. ☎ 02.98.40.17.43 – ☎ 06.59.88.18.92
- Jeune femme **cherche heures de ménage** ou de repassage, 1 heure le lundi, mardi ou le mercredi matin ☎ 02.98.40.16.03
- Nouveau sur St-Divy, **service de coiffure à domicile** – Véronique BOURHIS – 4 rue du Kef – ☎ 02.98.84.74.12 – ☎ 06.81.73.57.01
- Entreprise GATINEL – Artisan – **Entreprise générale de peinture** – 7 rue Louis Aragon – ST-DIVY ☎ 02.98.20.32.72 – ☎ 06.77.00.62.75

## LE MARCHÉ - Place du Bourg

En raison des fêtes de fin d'année, le marché aura lieu les **lundi 22 et 29 décembre** à la place du jeudi.

**OBJETS TROUVES (disponibles en Mairie) :**  
1 blouson, 1 veste, 1 porte monnaie

## DIVERS

### REVISION DU CODE DE LA ROUTE (ouvert à tous)

Les administrateurs de la caisse locale **GROUPAMA** Pays de St-Divy vous invitent à participer à une soirée « révision code de la route », animée par l'Auto Ecole Gilles LE GUEN. La soirée aura lieu le **mardi 20 janvier 2009** à 20 h, salle polyvalente de **St-Thonan**. Un pot de l'amitié clôturera la réunion.

